



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## ***Signalisation routière***

### ***Secteur Mollens***

En application de la législation fédérale sur la circulation routière et de l'ordonnance sur la signalisation routière, la Commune de Crans-Montana, secteur Mollens, soumet à l'enquête publique :

- Nouvelle signalisation au chemin de Mollens et à la route de Zironde. Mise en place d'une interdiction générale de circuler, munie de la plaque complémentaire « Bordiers Autorisés » parcelles n° 1646 et 1583 propriété de la Commune de Crans-Montana au lieu dit « L'Aminona ».

Les plans sont à la disposition des intéressés, au bureau communal de Chermignon, pendant les 30 jours de l'enquête. Les oppositions ou observations éventuelles à l'encontre de cette requête doivent parvenir, sous pli recommandé, en 2 exemplaires, à l'administration communale de Crans-Montana, Av. de la Gare 20, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Crans-Montana, le 16 octobre 2020

L'Administration communale